



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2022
Français
Original : anglais

Soixante-seizième session

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 et projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédits ouverts pour 2020/21	1 183 384 700
Dépenses de 2020/21	1 103 359 200
Solde inutilisé de 2020/21	80 025 500
Crédits ouverts pour 2021/22	1 171 612 500
Montant estimatif des dépenses de 2021/22 ^a	1 171 612 500
Montant estimatif du solde inutilisé de 2021/22 ^a	0
Projet de budget du Secrétaire général pour 2022/23	1 262 069 700
Ajustement recommandé par le Comité consultatif pour 2022/23	(8 124 600)
Recommandation du Comité consultatif pour 2022/23	1 253 945 100

^a Montant estimatif au 31 mars 2022.



I. Introduction

1. Aux fins de son examen du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) (A/76/564 et A/76/721), le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires s'est entretenu en ligne avec des représentantes et des représentants du Secrétaire général, qui lui ont fourni des renseignements supplémentaires et des éclaircissements avant de lui faire parvenir des réponses écrites le 19 avril 2021. On trouvera dans le rapport du Comité consultatif sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760) les observations et recommandations qu'il a faites ; celles qui portent sur les constatations et recommandations formulées par le Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 figurent dans le rapport que le Comité consultatif a consacré à ces questions (A/76/735).

II. Exécution du budget de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021

2. Par sa résolution 74/290 et sa décision 74/571, l'Assemblée générale a ouvert un crédit d'un montant brut de 1 183 384 700 dollars (montant net : 1 166 019 400 dollars) destiné à financer le fonctionnement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021. Le montant brut total des dépenses effectives de l'exercice s'est élevé à 1 103 359 200 dollars (montant net : 1 084 883 100 dollars), ce qui correspond à un taux d'utilisation des crédits de 93,2 %. Le solde inutilisé, dont le montant brut s'élève à 80 025 500 dollars, représente 6,8 % du montant total des crédits ouverts pour l'exercice.

3. Le solde inutilisé résulte de l'effet combiné des éléments suivants : a) des dépenses moins élevées que prévu au titre des militaires et du personnel de police (3 287 300 dollars, soit 0,7 %) et des dépenses opérationnelles (86 182 400 dollars, soit 17,5 %) ; b) d'un dépassement des crédits alloués au titre du personnel civil (9 444 200 dollars, soit 4,8 %). Au cours de l'exercice considéré, un montant total de 9 444 100 dollars a été réaffecté des catégories I (Militaires et personnel de police) (3 287 300 dollars) et III (Dépenses opérationnelles) (6 156 800 dollars) à la catégorie II (Personnel civil). La réaffectation s'explique par le dépassement de crédits au titre des dépenses afférentes au personnel civil en raison de taux d'occupation des postes plus élevés que prévu et du versement d'indemnités de poste plus élevées que prévu aux membres du personnel recrutés sur le plan international. La réaffectation de ressources de la catégorie I a été possible principalement en raison d'une sous-utilisation des crédits alloués aux contingents, qui tient à des frais de livraison moins élevés que prévu pour les rations, les contingents ayant pris livraison des rations directement dans quatre points de distribution (Bamako, Gao, Kidal et Tombouctou). En ce qui concerne la catégorie III, elle a été rendue possible principalement par la sous-utilisation des crédits ouverts aux rubriques Opérations aériennes et Installations et infrastructures (voir A/76/564, sect. III.B). Une analyse détaillée des écarts figure dans la section IV dudit rapport.

4. Le Comité consultatif a été informé que les engagements non réglés de l'exercice 2019/20 s'élevaient à 251 436 800 dollars au 30 juin 2020, et ceux de l'exercice 2020/21 à 207 478 400 dollars au 30 juin 2021.

Questions relatives au rapport du Comité des commissaires aux comptes

5. Lors de l'examen des rapports du Secrétaire général sur le financement de la MINUSMA, le Comité consultatif était également saisi du rapport du Comité des commissaires aux comptes sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2021 (A/76/5 (Vol. II), chap. II, par. 33 et 48 et annexe II). Dans son rapport, le CCC a fait des observations et des recommandations relatives à la Mission. Il a noté, en particulier, que : a) trois missions (la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental, la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo et le Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie) avaient emprunté à la MINUSMA ; b) la Mission avait appliqué de précédentes recommandations relatives à la gestion des armes et des munitions ; c) le poste de chef du Programme de lutte antimines (D-1) de la MINUSMA n'avait pas encore été créé au 27 janvier 2022. **Le Comité consultatif approuve les recommandations du Comité des commissaires aux comptes et note que c'est la MINUSMA qui a financé pour l'essentiel les avances entre missions ; il compte que des informations actualisées sur l'état de remboursement des prêts seront fournies à l'Assemblée générale lorsqu'elle examinera le présent rapport.**

III. Informations sur l'exécution du budget de l'exercice en cours

6. En ce qui concerne les dépenses effectives et les dépenses prévues pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2022, le Comité consultatif a été informé qu'au 31 mars 2022, le montant des dépenses s'élevait à 990 984 600 dollars, ce qui représentait 84,6 % des crédits ouverts (1 171 612 500 dollars). À la fin de l'exercice, le montant total des dépenses devrait atteindre 1 171 612 500 dollars, ce qui ne laisserait pas de solde inutilisé.

7. Le Comité consultatif a été informé que les demandes de remboursement des dépenses afférentes aux contingents présentées jusqu'au 30 septembre 2021 avaient donné lieu à un règlement, le montant restant dû s'établissant à 53 510 500 dollars au 31 décembre 2021. Les demandes relatives au matériel appartenant aux contingents avaient été réglées jusqu'au 30 septembre 2021, le montant restant dû étant de 47 861 300 dollars au 31 décembre 2021.

8. En ce qui concerne les indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, 389 demandes d'indemnisation avaient donné lieu à des versements d'un montant total de 12 832 600 dollars depuis la création de la Mission et 93 demandes étaient en instance de règlement au 31 décembre 2021. S'étant renseigné sur l'état des demandes d'indemnisation, y compris dans les cas de troubles post-traumatiques, le Comité consultatif a été informé qu'au 17 mars 2022, 46 demandes avaient fait l'objet d'un versement d'indemnités (583 000 dollars), 10 avaient été rejetées (82 000 dollars), 10 avaient été classées (23 000 dollars) et 76 étaient en cours de traitement (1 142 000 dollars). Aucune demande d'indemnisation pour troubles post-traumatiques n'était en instance de règlement. **Le Comité consultatif note l'augmentation du nombre de demandes d'indemnisation pour cas de décès ou d'invalidité et compte que les demandes en attente soient réglées sans tarder.**

9. Le Comité consultatif a également été informé qu'au 28 février 2022, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la Mission depuis sa création s'établissait à 9 423 507 000 dollars. Les paiements reçus jusqu'à cette date s'élevaient à 8 936 358 000 dollars, le montant restant dû s'élevant donc à 487 150 000 dollars. De plus, le Comité a été informé qu'au 7 mars 2022, le solde de

trésorerie de la Mission s'établissait à 510 365 000 dollars, ce qui était suffisant pour couvrir la réserve de trésorerie opérationnelle correspondant à trois mois de dépenses, d'un montant de 199 072 000 dollars. **Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a exhorté maintes fois tous les États Membres à s'acquitter ponctuellement, intégralement et sans conditions des obligations financières que leur imposait la Charte des Nations Unies.**

IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023

A. Mandat et hypothèses budgétaires

10. Le mandat de la MINUSMA a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). Sa prorogation la plus récente, jusqu'au 30 juin 2022, a été approuvée par le Conseil dans sa résolution 2584 (2021). La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali en appuyant la mise en œuvre de l'accord de paix, la transition politique et la stabilisation du centre du pays (A/76/721, par. 1 et 2).

11. Les hypothèses budgétaires pour l'exercice 2022/23 sont exposées à la section I.B du rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission pour cet exercice (A/76/721, par. 6 à 34).

B. Ressources nécessaires

12. Le budget proposé pour 2022/23, d'un montant de 1 262 069 700 dollars, est en augmentation de 90 457 200 dollars (soit 7,7 %) par rapport aux crédits de 1 171 612 500 dollars ouverts pour 2021/22 (voir tableau ci-dessous).

Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué pour 2020/21	Dépenses de 2020/21	Montant alloué pour 2021/22	Dépenses au 31 mars 2022	Dépenses prévues pour 2022/23	Variation	
						Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	493 922,9	490 635,6	485 350,5	469 578,2	508 170,5	22 820,0	4,7
Personnel civil	196 654,7	206 098,9	223 648,5	168 850,6	235 501,3	11 852,8	5,3
Dépenses opérationnelles	492 807,1	406 624,7	462 613,5	352 555,8	518 397,9	55 784,4	12,1
Total brut	1 183 384,7	1 103 359,2	1 171 612,5	990 984,6	1 262 069,7	90 457,2	7,7
Recettes provenant des contributions du personnel	17 365,3	18 476,1	17 968,6	15 066,9	20 566,1	2 597,5	14,5
Total net	1 166 019,4	1 084 883,1	1 153 643,9	975 917,7	1 241 503,6	87 859,7	7,6
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–	–	–
Total	1 183 384,7	1 103 359,2	1 171 612,5	990 984,6	1 262 069,7	90 457,2	7,7

1. Militaires et personnel de police

Catégorie	Effectif autorisé pour 2021/22 ^a	Effectif proposé pour 2022/23	Variation
Membres des contingents	13 289	13 289	–
Membres de la police des Nations Unies	345	345	–
Membres d'unités de police constituées	1 575	1 575	–

^a Niveau maximum de l'effectif autorisé.

13. Le montant des dépenses prévues au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2022/23 s'élève à 508 170 500 dollars, ce qui représente une augmentation de 22 820 000 dollars (4,7 %) par rapport aux crédits alloués pour l'exercice 2021/22. Cette augmentation globale s'explique : pour ce qui est des contingents, par une hausse des ressources nécessaires due à l'application d'un taux de vacance de postes moins élevé que celui prévu dans le budget pour l'exercice 2021/22 et des dépenses afférentes au matériel appartenant aux contingents et aux rations plus élevées (21 590 200 dollars) ; pour ce qui est de la police des Nations Unies, par des coûts et des taux plus élevés d'indemnité de subsistance (missions) (352 000 dollars) ; pour ce qui est des unités de police constituées, par l'augmentation des taux de remboursement du matériel de soutien autonome appartenant aux contingents, la diminution du montant estimatif de l'ajustement du taux de remboursement aux pays fournisseurs de troupes applicable en cas d'indisponibilité ou de mauvais fonctionnement du matériel majeur appartenant aux contingents et l'application d'un taux de vacance de postes plus faible par rapport à celui appliqué pour l'exercice 2021/22 (877 800 dollars) (voir [A/76/721](#), par. 182 à 185) ;

Coefficients délais de déploiement

14. Le Comité consultatif a reçu des informations sur les coefficients délais de déploiement applicables aux militaires et au personnel de police au titre des exercices 2020/21 et 2021/22, et sur les coefficients proposés pour l'exercice 2022/23, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

Coefficients délais de déploiement

(En pourcentage)

Catégorie	Taux effectif pour 2020/21	Taux approuvé pour 2021/22	Taux effectif au 31 janvier 2022	Taux effectif au 31 mars 2022	Taux effectif moyen au 31 mars 2022	Taux proposé pour 2022/23
Militaires et personnel de police						
Observateurs(trices) militaires	60,0	–	–	–	–	–
Contingents	3,6	6,0	7,4	8,4	5,1	2,3
Police des Nations Unies	19,4	9,9	11,3	17,4	13,6	9,9
Unités de police constituées	7,9	7,9	8,1	8,7	8,1	7,0

Indemnité de subsistance (missions)

15. Il ressort des informations fournies au Comité consultatif sur l'indemnité de subsistance (missions) pour l'exercice 2022/23 : a) une baisse des ressources demandées au titre des officières et officiers d'état-major due à des taux applicables moins élevés par rapport à l'exercice 2021/22 (au-delà de 30 jours lorsque le logement n'est pas fourni), applicables au 1^{er} janvier 2022 (465 400 dollars) ; b) une

augmentation des ressources demandées au titre des membres de la police des Nations Unies due à des taux plus élevés par rapport à l'exercice 2021/22 (lorsque le logement est fourni et durant les 30 premiers jours lorsque le logement n'est pas fourni), applicables au 1^{er} janvier 2022 (380 000 dollars) ; c) une augmentation des ressources demandées au titre du personnel fourni par des gouvernements due à un nombre plus élevé de membres de ce personnel sans logement (93 600 dollars).

16. En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que l'indemnité de subsistance (missions) était une indemnité journalière versée par l'ONU aux officières et officiers d'état-major (non aux membres des contingents), ainsi qu'à chacun des membres de la police des Nations Unies et du personnel fourni par des gouvernements, qui était destinée à couvrir les dépenses afférentes au logement et aux repas et les frais accessoires engagés dans la zone de la mission. En outre, il a été indiqué au Comité qu'une nouvelle méthode, introduite en décembre 2021 par la promulgation de l'instruction administrative [ST/AI/2021/2](#), permettait de définir les taux applicables sur la base de données indicatives du coût de la vie effectivement constatées, recueillies par la Commission de la fonction publique internationale. La méthode précédente, qui avait été adoptée à une époque antérieure à la réforme du régime des engagements de 2009, durant laquelle les membres du personnel recrutés sur le plan international avaient encore le droit de percevoir cette indemnité, reposait sur les éléments fournis par les bénéficiaires sur le terrain. La nouvelle méthode permettait de fixer les taux pour une année civile complète, sur la base des données relatives au coût de la vie recueillies par la Commission de la fonction publique internationale au 1^{er} décembre de l'année précédente.

17. Le Comité consultatif a également été informé que ce changement de méthode avait abouti, dans quelques pays et zones de mission, à une baisse à la fois du taux applicable durant les 30 premiers jours et du taux applicable au-delà de 30 jours. On trouvera dans le tableau ci-après des informations détaillées concernant l'ancien et le nouveau taux de l'indemnité de subsistance (missions) versée aux membres de la police des Nations Unies et des contingents.

Ancien et nouveau taux de l'indemnité de subsistance (missions) applicables pour la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali

(En dollars des États-Unis)

	<i>Taux applicable dans les cas où le logement est fourni</i>		<i>Taux applicable dans les cas où le logement n'est pas fourni</i>	
	<i>30 premiers jours</i>	<i>Après 30 jours</i>	<i>30 premiers jours</i>	<i>Après 30 jours</i>
Taux applicables pour 2021/22	76	76	138	138
Taux applicables pour 2022/23	116	81	228	119

18. Conformément aux dispositions énoncées à la section 5 de l'instruction administrative [ST/AI/2021/2](#), l'indemnité est minorée : a) de 50 % de l'élément « frais de logement » applicable pour les types de logement suivants : i) hôtel ou gîte classiques ; ii) maison ou villa où les membres du personnel disposent de leur propre chambre mais doivent partager la salle de bain, les espaces de vie ou la cuisine ; b) de 25 % de l'élément « frais de logement » applicable pour les types de logement suivants : i) module d'hébergement préfabriqué ; ii) logements de type caserne ou dortoir, y compris ceux où les membres du personnel disposent de leur propre chambre mais partagent les installations sanitaires ; iii) logements dépourvus d'espace de travail et imposant aux membres du personnel de travailler ailleurs ;

iv) tout type de logement imposant aux membres du personnel de dormir dans des chambres communes.

19. Sur recommandation du (de la) Directeur(trice) ou du (de la) Chef de l'appui à la mission de la mission sur le terrain et avec l'autorisation de la Sous-Secrétaire générale aux ressources humaines, il peut être dérogé à la minoration de l'indemnité de subsistance (missions) dans les cas où les non-fonctionnaires : a) sont logés dans des tentes ; b) sont hébergés dans un logement partiellement ou entièrement souterrain ou entièrement recouvert de matériel de protection, comme dans un bunker ; c) doivent dormir dans leur bureau. Lorsque tous les repas sont fournis gracieusement par l'Organisation des Nations Unies, un gouvernement ou une autre institution, le montant prévu au titre de l'élément « repas » applicable est soustrait dans son intégralité de l'indemnité de subsistance (missions) applicable. Le Comité consultatif examine de manière plus approfondie la question de l'indemnité de subsistance (missions) dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760).

Logement du personnel des Nations Unies en tenue

20. S'étant renseigné au sujet des normes d'hébergement établies pour les contingents et les unités de police constituées, le Comité consultatif a été informé que, conformément au Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, l'ONU chercherait à fournir aux unités qui, dans la période initiale de leur déploiement logeaient sous leurs propres tentes, un logement conforme aux normes d'hébergement des missions des Nations Unies dans les six mois suivant leur déploiement. Il a également appris que les dispositions figurant dans le Manuel à ce sujet n'avaient pas été révisées au cours des cinq dernières années. La nature de l'hébergement à fournir par l'ONU était fonction des besoins opérationnels de la mission (notamment la durée fixée pour l'exécution de son mandat), de ses besoins en matière de mobilité, de critères de viabilité, des capacités administratives de la mission, de l'infrastructure locale et des nécessités d'ordre logistique. Le type d'hébergement retenu pouvait aussi bien être une structure de qualité à membrane tendue qu'un bâtiment préfabriqué ou une construction classique.

21. Le Comité consultatif a également été informé que, dans le cadre de la mise en œuvre de l'initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix, la MINUSMA s'était fixé l'objectif de fournir un logement standard adapté à tous les membres du personnel des Nations Unies (civil et en tenue) de la Mission, et notamment de remplacer les bâtiments préfabriqués et les blocs sanitaires vétustes ou irrépares par des équipements en dur construits avec des matériaux produits localement, au fur et à mesure que le besoin s'en ferait sentir. Dans le projet de budget, des crédits d'un montant de 3 millions de dollars sont alloués à la construction de 232 blocs sanitaires en dur sur les 12 sites de la Mission.

22. Considérant l'ensemble des incidences financières sur le budget et la nécessité de fournir un logement standard à tous les membres du personnel des Nations Unies dans toutes les missions de maintien de la paix aux fins d'un traitement équitable, le Comité consultatif compte qu'une étude soit menée et que des renseignements détaillés sur les logements existants et des hypothèses budgétaires au niveau des unités figurent dans les prochains rapports sur le budget de la Mission qui seront soumis à l'examen de l'Assemblée générale.

23. Le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les militaires et le personnel de police soient approuvées.

2. Personnel civil

Catégorie	Effectif approuvé pour 2021/22	Effectif proposé pour 2022/23	Variation
Postes			
Personnel recruté sur le plan international	827	836	9
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	150	150	–
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	753	753	–
Emplois de temporaire			
Personnel recruté sur le plan international	0	1	1
Volontaires des Nations Unies			
Volontaires recrutés sur le plan international	200	200	–
Volontaires recrutés sur le plan national	6	6	–
Personnel fourni par des gouvernements	19	19	–
Total	1 955	1 965	10

24. Le montant des dépenses prévues au titre du personnel civil pour l'exercice 2022/23 s'élève à 235 501 300 dollars, ce qui représente une augmentation de 11 825 800 dollars (5,3 %) par rapport aux crédits alloués pour l'exercice 2021/22. Le Secrétaire général indique que l'augmentation s'explique comme suit :

a) *Personnel recruté sur le plan national*. Une augmentation de 10 980 800 dollars (39,3 %) due à : i) l'application, à compter de septembre 2021, d'un barème révisé des traitements des administrateurs(trices) et des agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national ; ii) l'application de taux de vacance moins élevés aux fins du calcul du montant des traitements du personnel recruté sur le plan national (6,0 % pour les administrateurs(trices), contre 12,0 % pour l'exercice 2021/22 ; 5,0 % pour les agent(e)s des services généraux, contre 11,0 % pour l'exercice 2021/22) ;

b) *Volontaires des Nations Unies*. Une augmentation de 1 188 900 dollars (11,5 %) due à i) l'application d'un taux de vacance moins élevé de 10,0 % contre 11,1 % pour l'exercice 2021/22 ; ii) l'augmentation des indemnités des Volontaires des Nations Unies sur la base des taux actuels ;

c) *Personnel fourni par des gouvernements*. Une augmentation de 99 400 dollars (13,4 %) due principalement à la hausse des dépenses prévues au titre de l'indemnité de subsistance (missions), qui s'explique par la répartition du personnel fourni par les gouvernements, le nombre de membres du personnel ne bénéficiant pas d'un logement prévu dans le plan d'adaptation de la force étant supérieur à celui inscrit dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22.

25. Les augmentations susmentionnées seraient en partie compensées par les diminutions suivantes :

a) *Personnel recruté sur le plan international*. Une diminution de 37 500 dollars résultant d'une baisse du taux des dépenses communes de personnel à 89 % sur la base des dépenses mensuelles effectives de l'exercice en cours, par rapport au taux de 104,7 % approuvé pour l'exercice 2021/22, qui serait en partie contrebalancée par une hausse des traitements et des primes de danger, la proposition de créer neuf postes (1 P-4, 3 P-3, 1 P-2 et 4 SM) et la proposition de reclasser deux postes (1 de P-4 à P-5 et 1 de SM à P-4) ;

b) *Personnel temporaire (autre que pour les réunions)*. Une diminution de 378 800 dollars (27,4 %) résultant du transfert au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix de la part revenant à la Mission des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités relatives au projet d'appui à la mise en œuvre d'Umoja, alors que ces coûts étaient inclus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21. Elle serait en partie contrebalancée par une augmentation des dépenses due principalement à la proposition de créer un emploi de temporaire de chef de service (gestion des programmes) (D-1) dans le Service de la lutte antimines (voir [A/76/721](#), par. 186 à 190).

Recommandations concernant les postes et les emplois de temporaire

26. Le Secrétaire général indique que le projet de budget pour l'exercice 2022/23 doit permettre de financer 1 965 postes de personnel civil, compte étant tenu des principaux changements suivants :

a) création de neuf postes : un(e) coordonnateur(trice) (P-4), un(e) spécialiste de la déontologie et de la discipline (P-3), un(e) spécialiste de l'approvisionnement (Service mobile), un(e) assistant(e) aux fournitures (Service mobile) et un(e) assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile) à Mopti ; un(e) spécialiste de la protection de l'enfance (P-3) et un(e) spécialiste de l'hygiène et de la sécurité (P-3) à Gao ; un(e) expert(e) en mégadonnées (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) et un(e) assistant(e) aux fournitures (Service mobile) à Bamako ;

b) reclassement d'un poste de spécialiste de l'approvisionnement de la classe P-4 à la classe P-5 et d'un poste de fonctionnaire des transports du Service mobile à la classe P-4 (chef adjoint) ;

c) transfert de trois postes (1 P-4 et 2 Volontaires des Nations Unies) du Groupe du VIH/sida (Bureau du Représentant spécial adjoint) à la Section des services médicaux ;

d) réaffectation d'un poste de spécialiste de la gestion des marchés (P-4), qui deviendrait un poste de spécialiste de la planification des acquisitions (P-4) dans la Section de la gestion des acquisitions.

Création

27. Le Secrétaire général propose de créer un poste de spécialiste de l'hygiène et de la sécurité (P-3) à Gao. Le (la) titulaire du poste concourra à encourager le signalement en temps utile des incidents et la réalisation d'enquêtes, assurera le suivi de la mise en œuvre des recommandations formulées à l'issue de ces signalements et des inspections et enquêtes menées à leur sujet, participera à l'auto-évaluation annuelle quant au respect des politiques d'hygiène et de sécurité au travail, intensifiera les campagnes de sensibilisation visant à améliorer la culture de la sécurité au sein de la Mission et contribuera à faciliter la formation du personnel ([A/76/721](#), par. 123). En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que, durant l'exercice 2019/20, la MINUSMA avait enregistré l'un des plus faibles résultats (52,5 %) lors de l'auto-évaluation annuelle de conformité à la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain, un résultat amélioré (72,5 %) durant l'exercice 2020/21, à la suite du recrutement d'un(e) spécialiste de la santé et de la sécurité au travail (P-4) qui avait mis en place des mesures de sensibilisation et de prévention des accidents et incidents sur le lieu de travail. Il a également été indiqué au Comité que le poste P-3 proposé serait crucial pour maintenir cette dynamique et contribuer de manière efficace et optimale à l'introduction de pratiques de gestion des risques en matière de sécurité. **Le Comité consultatif note les progrès accomplis par la MINUSMA dans le domaine de la**

gestion des risques concernant la sécurité du travail durant l'exercice 2020/21, à la suite de la création d'un poste P-4 de spécialiste de la santé et de la sécurité au travail. Constatant qu'il existe une capacité et que les renseignements fournis ne justifient pas pleinement la création d'un poste P-3 de spécialiste de l'hygiène et de la sécurité à Gao, il recommande de ne pas le créer à ce stade.

28. Le Secrétaire général propose de créer un poste d'expert(e) en mégadonnées (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2) dans le Groupe de la protection des civils à Bamako. Le ou la titulaire sera chargé(e) de mettre en place une cellule de traitement des données en matière de protection des civils afin de collecter des données et de produire des outils visuels et des statistiques à des fins d'analyse, et notamment d'établir des cartes sur l'impact spatio-temporel des patrouilles et des opérations de la Mission et de la police des Nations Unies, l'objectif étant d'améliorer la capacité de la Mission de prévenir, d'anticiper et de combattre les menaces contre les civils. Ces ressources permettront au Groupe de la protection des civils de produire davantage d'évaluations de la menace fondées sur l'analyse des faits, en utilisant des données quantitatives et des indicateurs mesurables, afin d'aider les hauts responsables à prendre de meilleures décisions (A/76/721, par. 86). En réponse à ses questions, il a été indiqué au Comité consultatif que l'expert(e) en mégadonnées (adjoint(e) de 1^{re} classe) contribuerait à la collecte hebdomadaire et mensuelle ainsi qu'à l'analyse de données détaillées et d'éléments concrets se rapportant spécifiquement aux problèmes en constante évolution rencontrés dans le domaine de la protection des civils au Mali. **Le Comité est d'avis que, s'il est formé de manière adéquate, l'actuel personnel de la mission devrait être capable de créer une cellule de traitement de données sur la protection des civils et de collecter lesdites données. Le Comité consultatif recommande donc de ne pas créer de poste d'expert(e) en mégadonnées (adjoint(e) de 1^{re} classe) (P-2).**

Lutte antimines

29. Comme il est indiqué ci-dessus au paragraphe 25 b), le Secrétaire général propose de faire apparaître dans le tableau d'effectifs de la MINUSMA la personne responsable de la composante lutte antimines de la Mission [au titre d'un emploi de temporaire de chef de service (gestion des programmes) (D-1)] au lieu d'inscrire le montant correspondant à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, comme cela se faisait auparavant avec le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS). La nouvelle approche qu'il est proposé d'adopter, qui tient compte de la recommandation formulée par le Comité des commissaires aux comptes dans son rapport sur les comptes des opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice clos le 30 juin 2020 [A/75/5 (Vol. II)], permettra de faire en sorte que le Service de la lutte antimines dirige directement les activités d'évaluation de la menace, de conception des programmes, de suivi et de représentation avec les hauts responsables de la Mission et avec les parties prenantes et partenaires gouvernementaux (voir A/76/721, par. 45 et 46). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a reçu le tableau ci-dessous, dans lequel on compare les coûts des fonctions de chef du programme de lutte antimines, selon que le (la) chef est inscrit(e) au tableau des effectifs du Secrétariat ou que l'on maintienne l'arrangement avec l'UNOPS.

Comparaison des coûts des fonctions de chef du programme de lutte antimines, selon qu'elles sont rattachées au Secrétariat ou au Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS)

(En dollars des États-Unis)

Lieu d'affectation	Budget de la Mission pour 2022/23	UNOPS		Total
		Coût annuel	Frais	
Bamako	184 000 ^a	368 000 ^b	29 992 ^c	397 992

^a Y compris le traitement net, les dépenses communes de personnel et les contributions du personnel inscrits au budget pour un taux d'occupation des postes de 50 % dans le lieu d'affectation correspondant.

^b Fondé sur l'équivalent à l'UNOPS d'un poste D1, échelon 1, et un taux d'occupation des postes de 100 %.

^c Comprend les coûts directs (3 %) et les coûts indirects (5 %) gérés aux niveaux local et central, conformément au mémorandum d'accord général entre le Secrétariat et l'UNOPS.

30. Le Comité consultatif note que les dépenses annuelles totales afférentes au chef du programme de lutte antimines est plus faible à la MINUSMA (368 000 dollars) qu'à l'UNOPS (397 992 dollars).

31. Le Secrétaire général indique que les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 s'établissent à 44 500 000 dollars (A/76/721, par. 170). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA ne verserait plus de commission de gestion à l'UNOPS au titre du contrat de spécialiste de la gestion de programme. Cependant, malgré ce transfert du poste de chef du programme de lutte antimines de l'UNOPS à la MINUSMA, le reste du programme du Service de la lutte antimines étant exécuté par l'UNOPS, les frais de gestion correspondants étaient inscrits au budget, conformément au mémorandum d'accord entre le Secrétariat de l'ONU et l'UNOPS. Comme suite à sa demande, le Comité consultatif s'est vu remettre le tableau ci-dessous, qui présente la ventilation des frais de gestion de l'UNOPS en 2021/22 et 2022/23.

Ventilation des frais de gestion de l'UNOPS en 2021/22 et 2022/23

(En dollars des États-Unis)

Rubriques budgétaires	2021/2022	2022/23
Coûts directs (3 %)	1 243 578	1 233 253
Coûts indirects (5 %)	2 134 810	2 117 085
Total	3 378 388	3 350 338

32. Ayant demandé des précisions sur la classe du poste de chef du programme de lutte antimines de la MINUSMA, le Comité consultatif a été informé que, dans chaque opération de maintien de la paix ou mission politique spéciale, la classe du poste de chef du programme de lutte antimines avait été déterminée en vertu d'une procédure de classement adoptée par l'UNOPS en 2020 et que le Bureau de la gestion des ressources humaines avait examiné tous les éléments de la procédure de recrutement appliquée par l'UNOPS et avait jugé qu'ils étaient comparables aux normes du Secrétariat après évaluation conformément au principe de la reconnaissance mutuelle. Le Comité examine plus avant les questions relatives au programme de lutte antimines dans son rapport d'ensemble sur les opérations de maintien de la paix (A/76/760).

Taux de vacance

33. On trouvera dans le tableau ci-dessous un récapitulatif des taux de vacance qui ont été constatés pour le personnel civil en 2020/21 et 2021/22 et ceux qui sont proposés pour 2022/23. Le Comité consultatif relève qu'aucune explication n'est donnée pour justifier l'application de taux de vacance différents de ceux qui ont été effectivement constatés pendant l'exercice en cours, à savoir : a) pour le personnel recruté sur le plan international, un taux de vacance de 6,0 % est prévu, alors que le taux effectif moyen est de 7,4 % et le taux effectif de 8,7 % au 31 mars 2022 ; b) pour les administrateurs recrutés sur le plan national, le taux de vacance prévu est de 6,0 %, alors que le taux effectif moyen est de 9,3 % et le taux effectif de 8 % au 31 mars 2022 ; et c) pour le personnel fourni par des gouvernements, un taux de vacance de 10,5 % est prévu, alors que le taux moyen effectif et le taux effectif au 31 mars 2022 sont de 15,8 %.

Taux de vacance

(En pourcentage)

Catégorie	Taux		Taux effectif au 31 janvier 2022	Taux effectif au 31 mars 2022	Taux effectif moyen au 31 mars 2022	Taux prévu 2022/23
	Taux effectif 2020/21	budgétisé 2021/22				
Personnel civil						
Personnel recruté sur le plan international	7,2	6,0	7,7	8,7	7,4	6,0
Personnel recruté sur le plan national						
Administrateurs(trices) recruté(e)s sur le plan national	10,0	12,0	8,7	9,3	8,0	6,0
Agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national	9,0	11,0	5,7	5,2	5,7	5,0
Volontaires des Nations Unies						
Recrutés sur le plan international	13,1	11,1	7,0	6,5	9,5	10,0
Recrutés sur le plan national	50,0	50,0	–	–	–	–
Emplois de temporaire						
Personnel recruté sur le plan international	50,0	–	–	–	–	50,0
Personnel fourni par des gouvernements	15,8	15,8	21,1	15,8	15,8	10,5

34. **Le Comité consultatif rappelle que les taux de vacance proposés devraient, dans la mesure du possible, correspondre aux taux effectifs et que, lorsque les taux proposés sont différents des taux effectifs, il faut apporter des éléments qui justifient clairement le choix des taux utilisés (A/75/822/Add.8, par. 24 ; A/74/737/Add.8, par. 14 et A/73/755/Add.8, par. 31).**

Postes vacants

35. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'au 13 avril 2022, 121 postes (69 postes soumis à recrutement international et 52 postes soumis à recrutement national) étaient vacants et que 12 postes étaient vacants depuis plus de deux ans au 28 février 2022 (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 1 agent(e) du Service mobile, 1 administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national et 7 agent(e)s des services généraux). **Il note le nombre de postes soumis à recrutement national qui sont vacants depuis plus de deux ans et encourage la Mission à redoubler d'efforts pour pourvoir ces postes rapidement.**

36. Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 75/302, l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, a prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement et l'a invité à passer en revue les postes vacants depuis 24 mois ou plus et à proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression.

37. Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 27 et 28 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant le personnel civil soient approuvées. Le montant des dépenses opérationnelles correspondantes devrait être ajusté en conséquence.

3. Dépenses opérationnelles

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie	Montant alloué (2020/21)	Dépenses (2020/21) (1)	Montant alloué (2021/22) (2)	Dépenses au 31 mars 2022	Prévisions de dépenses (2022/23) (3)	Variation	
						(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
Dépenses opérationnelles							
Consultants et services de consultants	525,5	359,3	489,3	503,6	489,3	—	—
Voyages officiels	4 720,6	1 976,8	3 704,1	2 504,7	3 605,1	(99,0)	(2,7)
Installations et infrastructures	137 960,3	97 512,0	103 654,0	74 944,9	116 648,8	12 994,8	12,5
Transports terrestres	18 463,3	16 271,5	14 564,5	13 536,0	22 111,4	7 546,9	51,8
Opérations aériennes	160 208,6	112 757,1	169 554,1	126 029,0	194 295,0	24 740,9	14,6
Opérations maritimes	1 840,3	854,8	1 315,7	625,5	1 435,8	120,1	9,1
Communications et informatique	63 712,7	78 801,9	64 740,0	54 865,8	64 890,1	150,1	0,2
Santé	8 671,3	9 650,1	8 700,2	7 455,8	8 822,3	122,1	1,4
Fournitures, services et matériel divers	91 904,5	83 670,4	91 091,6	68 604,9	101 300,1	10 208,5	11,2
Projets à effet rapide	4 800,0	4 770,8	4 800,0	3 485,6	4 800,1	—	—
Total partiel	492 807,1	406 624,7	462 613,5	990 984,6	518 397,9	55 784,4	12,1

38. Le montant des dépenses opérationnelles prévues pour l'exercice 2022/23 s'élève à 518 397 900 dollars, ce qui représente une augmentation de 55 784 400 dollars par rapport aux crédits ouverts pour l'exercice 2021/22. Cette augmentation reflète l'accroissement des besoins au titre des opérations aériennes, des installations et infrastructures, des fournitures, services et matériel divers, des transports terrestres, des communications et de l'informatique, de la santé et des opérations maritimes, qui est compensé en partie par une réduction au titre des voyages officiels.

39. Le Comité consultatif n'est pas entièrement convaincu que les justifications fournies étayent pleinement certains des montants demandés ci-dessous et formule les observations et recommandations suivantes :

a) *Voyages officiels.* Des crédits de 3 605 100 dollars sont demandés pour 2022/23, alors que les dépenses effectives étaient de 1 976 800 dollars pour 2020/21 et de 2 504 700 dollars pour 2021/22 au 31 mars 2022. Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire le plus possible les voyages à des fins de participation à des ateliers, à des conférences ou à des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il recommande

donc une réduction de 15 % (540 800 dollars) du montant des ressources demandées au titre des voyages officiels (3 605 100 dollars). Il examine plus avant la question des voyages officiels dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/76/760) ;

b) *Installations et infrastructures.* Les ressources demandées d'un montant de 116 648 800 dollars, représentent une augmentation de 12 994 800 dollars (12,5 %) par rapport au montant alloué pour 2021/22. Cette augmentation est due principalement à la hausse de la consommation prévue de carburant pour les groupes électrogènes dont le prix moyen est plus élevé, à l'achat d'équipements de sûreté et de sécurité et à la hausse des coûts d'approvisionnement en eau et de traitement des déchets (voir A/76/721, par. 191). Le Comité consultatif note que les dépenses de 97 512 000 dollars en 2020/21 ont représenté une sous-utilisation de 40 448 300 dollars du montant alloué de 137 960 000 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 20 % (soit 2 599 000 dollars) l'augmentation des ressources demandées au titre des installations et infrastructures (12 994 800 dollars) ;**

c) *Transports terrestres.* Le montant des crédits demandés s'élève à 22 111 400 dollars, soit une augmentation de 7 546 900 dollars (51,8 %) par rapport au montant alloué pour 2021/22. Cette augmentation est due principalement à la consommation prévue de carburant pour les véhicules dont le prix moyen est plus élevé, à l'ajout net de 10 véhicules légers, 22 véhicules à usage spécial et 13 véhicules blindés et à l'achat de pièces de rechange (voir A/76/721, par. 193 et 194). Le Comité consultatif note que les dépenses de 16 271 500 dollars en 2020/21 représentent une sous-utilisation de 2 191 800 dollars des crédits alloués de 18 463 300 dollars. **Compte tenu de cette sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 15 % (soit 1 132 000 dollars) l'augmentation des ressources demandées au titre des transports terrestres (7 546 900 dollars) ;**

d) *Opérations aériennes.* Les ressources demandées de 194 295 000 dollars représentent une augmentation de 24 740 900 dollars (14,6 %) par rapport au montant alloué pour 2021/22. Cette augmentation est due principalement à la hausse des dépenses au titre de la location des hélicoptères en raison du déploiement prévu de cinq hélicoptères militaires de manœuvre supplémentaires, du déploiement prévu de 23 véhicules inhabités et de 11 systèmes de drones aériens, contre 19 et 7, respectivement, pour l'exercice 2021/22, et à la hausse prévue de la consommation de carburant à un prix moyen plus élevé (voir A/76/721, par. 195 et 196). Le Comité consultatif note que les dépenses de 112 757 100 dollars en 2020/21 représentaient une sous-utilisation de 47 451 500 dollars des crédits ouverts de 160 208 600 dollars et que, pour l'exercice en cours, les dépenses de 126 029 000 dollars au 31 mars 2022, combinées aux dépenses prévues de 1 143 400 dollars du 1^{er} avril au 30 juin 2022, devraient se traduire par une sous-utilisation de 42 381 700 dollars du montant alloué. **Compte tenu de cette sous-utilisation systématique des crédits ouverts, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (2 474 100 dollars) l'augmentation du montant des ressources demandées au titre des opérations aériennes (24 740 900 dollars) ;**

e) *Communications et informatique.* Le montant des ressources demandées, soit 64 890 100 dollars, représente une augmentation de 150 100 dollars (0,2 %) par rapport aux crédits ouverts pour 2020/21. Cette augmentation est due principalement à la modernisation des équipements spécialisés, à l'extension des systèmes d'annonces publiques, à l'achat du matériel de communication et de réseau, au développement de la bande passante et des services Internet mobiles et aux exigences en matière de licences et serait en partie compensée par la baisse des coûts liés à la fourniture de services de réseau, qui seront assurés en interne à moindre coût après

l'arrivée à échéance du contrat avec Mission Secure (voir [A/76/721](#), par. 198 et 199). **Le Comité consultatif n'est pas convaincu que l'augmentation nette demandée soit pleinement justifiée et recommande donc de réduire de 150 100 dollars le montant des ressources demandées au titre des communications et de l'informatique ;**

f) *Fournitures, services et matériels divers.* Les ressources demandées de 101 300 100 dollars représentent une augmentation de 10 208 500 dollars (11,2 %) par rapport au montant alloué pour 2021/22. Les informations fournies font apparaître des hausses importantes au titre des rubriques budgétaires concernant les services divers (4 458 000 dollars), les partenaires de réalisation et les subventions (2 674 700 dollars), le fret et les dépenses connexes (1 891 100 dollars) et les services de vacataires (1 161 500 dollars). L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par l'organisation de réunions de travail techniques à l'intention des Forces de défense et de sécurité maliennes, l'établissement de deux bases opérationnelles temporaires dont l'action sera coordonnée, l'intensification des activités menées avec les partenaires de réalisation dans certains domaines thématiques, la hausse du montant prévu au titre du fret et des autres dépenses connexes et le recrutement d'un nombre plus élevé d'agents contractuels afin de pouvoir répondre aux pics de demande en matière de gestion de la chaîne d'approvisionnement (voir [A/76/721](#), par. 201). Le Comité consultatif note que les dépenses de 83 670 400 dollars en 2020/21 représentaient une sous-utilisation de 8 234 100 dollars du montant alloué de 91 904 500 dollars. **Compte tenu de la sous-utilisation des crédits, le Comité consultatif recommande de réduire de 10 % (1 020 900 dollars) l'augmentation des ressources demandées au titre des fournitures, services et matériel divers (10 208 500 dollars).**

40. **Sous réserve des recommandations qu'il a formulées aux paragraphes 37 et 39 ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les propositions du Secrétaire général concernant les dépenses opérationnelles soient approuvées.**

V. Questions diverses

Situation de sécurité

41. Le Secrétaire général indique que, sur le plan de la sécurité, la situation s'est nettement dégradée au Mali et dans toute la région du Sahel depuis l'exercice 2012/13 ([A/76/564](#), par. 10). Ayant demandé quel était le rôle de la MINUSMA en matière de sécurité, le Comité consultatif a été informé que la présence de la Mission restait essentielle au Mali, compte tenu de la complexité des problèmes et de la nécessité correspondante de trouver des solutions globales.

42. Le Comité a également été informé que le renforcement des capacités des forces de police nationale au sein des Forces de défense et de sécurité maliennes était un élément important de l'amélioration de la sécurité au Mali. Au cours de l'exercice 2022/23, la police des Nations Unies effectuerait 5 500 jours de patrouilles mixtes avec la police des Forces de défense et de sécurité maliennes dans le nord et le centre du Mali. Elle mènerait également 7 250 activités de conseil, y compris des activités de suivi et de renforcement des capacités, et organisera 242 sessions techniques et pratiques pour les Forces de défense et de sécurité maliennes afin d'améliorer leurs connaissances dans les domaines de l'intervention, de la sécurité et de l'autoprotection, du contrôle démocratique des foules et de la sécurité des élections, des renseignements généraux, de la police de proximité, de la criminalité organisée, du terrorisme, de la déontologie et des droits humains. En outre, elle effectuera 1 100 patrouilles de longue distance dans des communautés situées dans des zones plus éloignées afin de rencontrer des civils locaux et des dirigeants communautaires.

43. S'agissant de la sûreté et de la sécurité du personnel de la Mission, le Comité consultatif a été informé que les risques de sécurité restaient élevés et que la MINUSMA investissait des ressources importantes dans la protection de son personnel et de ses installations. La Mission considère que ses investissements dans les technologies de sécurité (systèmes de lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers, systèmes de détection des intrusions dans le périmètre, systèmes de surveillance, systèmes de drones aériens et dispositifs de lutte contre les systèmes de drones aériens) étaient indispensables à la sécurité de son personnel. Une augmentation sensible du nombre d'attaques avait été observée ces trois dernières années : le nombre de tirs indirects était passé de 10 en 2019 et 2020 à 22 en 2021, tandis que le nombre de tirs de projectiles était passé de 34 en 2019 à 68 en 2020 et 151 en 2021. Toutefois, les mesures mises en place pour renforcer les technologies de sécurité s'étaient révélées efficaces non seulement pour prévenir ces attaques, mais aussi pour déclencher rapidement l'alarme et laisser le temps au personnel de se réfugier dans les abris souterrains fortifiés. **Le Comité compte qu'une mise à jour des mesures prises pour améliorer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission sera fournie dans le prochain projet de budget.**

Environnement

44. Le Secrétaire général indique que la Mission continuera de chercher à réduire son empreinte écologique. En application de la stratégie environnementale de l'ONU, elle continuera d'améliorer ses installations de traitement des boues résiduelles et des eaux usées à Bamako, à Kidal, à Goundam et à Ber. Elle prévoit également de remplacer la production d'électricité à partir de combustible par la production d'énergie renouvelable à partir de sources photovoltaïques (A/76/721, par. 26 et 28). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que la MINUSMA prévoyait un projet pilote (test de validation) pour la fourniture externalisée d'énergie solaire à son quartier général de Bamako. Le marché avait été attribué, mais le fournisseur n'avait pas encore été mobilisé au 25 mars 2022 et certains retards étaient prévus en raison de la situation mondiale actuelle et d'une modification devant être apportée à la technologie. Le Comité a également été informé que ce n'est qu'après la période d'amortissement d'environ quatre ans que la MINUSMA serait pleinement propriétaire de la centrale solaire et du système de distribution. **Le Comité consultatif compte que des informations actualisées figureront dans le prochain rapport.**

Genre

45. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le nombre de femmes parmi le personnel civil était passé de 402 en 2019 à 463 en 2022 (ce qui représentait 26 % du nombre moyen de postes et d'emplois de temporaire civils pourvus au cours de l'exercice 2020/21). Il a également été informé que, conformément aux objectifs du Secrétaire général en matière de parité entre les sexes, la Mission encourageait tous ses responsables des postes à pourvoir à adhérer aux attentes et aux politiques établies et surveillait avec diligence leurs actions à cet égard. En plus des rapports mensuels disponibles, la Section des ressources humaines fournissait des statistiques genrées pour chaque recrutement avant la sélection afin de s'assurer que le (la) responsable des postes à pourvoir était au fait du ratio femmes/hommes au sein de la section concernée.

46. En outre, la Mission avait élaboré un plan de sensibilisation afin d'accroître la présence des femmes en identifiant des candidates dotées des qualités requises dans le Service mobile de l'Organisation des Nations Unies. Pour attirer et retenir le personnel féminin, elle encourageait les Chefs de section à soutenir et à responsabiliser le personnel féminin dans la zone d'intervention. Elle se proposait de

réaliser une vidéo avec la collaboration du Département de la communication globale sur « la vie des femmes à la MINUSMA » dans laquelle le présentateur décrirait comment « les femmes s'étaient adaptées à la Mission, en particulier dans les régions, et mettrait en avant les mesures de sécurité mises en place ».

Stocks stratégiques

47. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que les stocks stratégiques de la MINUSMA avaient une valeur totale de 140 548 725 dollars au 12 avril 2022. Lors de son audit des opérations de maintien de la paix pour l'exercice clos le 30 juin 2021, le Comité des commissaires aux comptes a relevé des stocks excessifs dans certaines missions (A/76/5 (Vol. II), par. 130). **Le Comité consultatif recommande que l'Assemblée générale prie le Secrétaire général de faire figurer, dans tous les prochains projets de budget et dans les rapports d'ensemble, des informations sur les stocks stratégiques dont disposent les missions.** Il examine la question plus en détail dans son rapport sur les stocks pour déploiement stratégique.

VI. Conclusion

48. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 sont indiquées dans la section V du rapport sur l'exécution du budget (A/76/564). **Le Comité consultatif recommande que le montant de 80 025 500 dollars représentant le solde inutilisé de l'exercice allant du 1^{er} juillet 2020 au 30 juin 2021 ainsi que le montant de 48 772 500 dollars correspondant aux autres produits de l'exercice clos le 30 juin 2021, soit 2 477 400 dollars (produits des placements), 468 300 dollars (produits divers ou accessoires) et 45 826 800 dollars (annulation d'engagements d'exercices antérieurs) soient portés au crédit des États Membres.**

49. Les décisions que l'Assemblée générale est invitée à prendre en ce qui concerne le financement de la Mission pour l'exercice allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023 sont indiquées dans la section IV du projet de budget (A/76/721). **Compte tenu des observations et recommandations qu'il a formulées ci-dessus, le Comité consultatif recommande que les crédits demandés soient réduits de 8 124 600 dollars et ramenés de 1 262 069 700 dollars à 1 253 945 100 dollars. Il recommande donc à l'Assemblée générale d'ouvrir des crédits de 1 253 945 100 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1^{er} juillet 2022 au 30 juin 2023.**